



## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE à VINGT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 21 novembre 2023.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

**MEMBRES PRESENTS** : Lamine NAHAM – Maire,  
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulden CIKCIKOGLU – Dominique ROMAGON-RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane FRIKACH – Brigitte ROBIN – Boris BATAIS – Gilles ERNOULT – Mylène CANEVET – Ghislaine THEPIN – Julien FAGAULT – Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

**MEMBRE(S) EXCUSE(S)** : Magali HEURTIN, Frédéric CHAMARD, Ali ESSARROKH, Amine KARIM, Gilles ERNOULT.

**MEMBRE(S) ABSENT(S)** : /

**MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S)** : /

**DEPOT(S) DE POUVOIR(S)** :

Magali HEURTIN, excusée, a donné pouvoir à Sylvie COULOT pour voter en son nom ;  
Frédéric CHAMARD, excusé, a donné pouvoir à Chantal JEOFFROY pour voter en son nom ;

Ali ESSARROKH, excusé, a donné pouvoir à Salah MOUMNI pour voter en son nom ;  
Amine KARIM, excusé, a donné pouvoir à Lamine NAHAM pour voter en son nom ;  
Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Boris BATAIS pour voter en son nom.

**ELECTION DU SECRETAIRE**

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 21 novembre et 28 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**Objet : BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Rapporteur : M. Lamine NAHAM – Maire**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (art L.2312-1), un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires sont donc structurées dans un rapport selon le sommaire suivant :

**PREAMBULE**

Elément de contexte économique

- Le contexte macroéconomique
- Le contexte national
- Les mesures du PLF 2024 relatives aux collectivités
- Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

1. Les recettes de la commune
2. Les dépenses réelles de fonctionnement
3. L'endettement de la commune
4. Les investissements de la commune
5. Les annexes

Vu les dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2024 débattues préalablement au vote du budget qui aura lieu lors de la séance du conseil municipal du 22 décembre 2023,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires qui reprend les grandes orientations pour l'année 2023 ainsi qu'une prospective pour l'année 2024,

Considérant les échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission des Finances en date du 20 novembre 2023 et lors de la présente séance,

Le conseil municipal décide :

- **DE DONNER ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires du budget principal Ville 2024,

- **DE DONNER ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE AVEC 7 VOIX CONTRE.**

Le secrétaire de séance  
Ozkan ERTURK.



Le Maire,  
Lamine NAHAM



Convocation	
Date	28/11/2023
Affichage	30 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture  
049-214903536-20231127-DCM2023NOV02-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2023  
Date de réception préfecture : 29/11/2023